

Baker Tilly Strego
5 rue Albert Londres

44300 Nantes

063 200 885 RCS Angers

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de la CRCC de l'Ouest Atlantique

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 Saint Herblain Cedex

SAS au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 5° DU CODE DE COMMERCE
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES
EN APPLICATION DES 1 A 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL
DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Baker Tilly Strego
5 rue Albert Londres

44300 Nantes

063 200 885 RCS Angers

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de la CRCC de l'Ouest Atlantique

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 Saint Herblain Cedex

SAS au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 5° DU CODE DE COMMERCE
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES
EN APPLICATION DES 1 A 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL
DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'Assemblée Générale de la société LHYFE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225- 115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 51 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Fait à Nantes et Saint-Herblain, le 2 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly STREGO



François PIGNON-HERIARD

DELOITTE & Associés



Guillaume RADIGUE

LHYFE
Société anonyme au capital de 479 081,48 €
1 ter mail Pablo Picasso
44000 Nantes

RCS NANTES 850 415 290

ATTESTATION DE VERSEMENTS

Prévue à l'article L.225-115 5° du Code de commerce

Je, soussigné, Matthieu GUESNE, Président du Conseil d'Administration de la société LHYFE, société anonyme, ci-après dénommée LHYFE, certifie que le montant des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à la somme de 51 000 €.

Fait à Nantes, le 02/05/2024



Matthieu GUESNE
Président du Conseil d'Administration